

CIPAN-Biodiversité

La Chambre d'Agriculture de la Drôme et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme (FDC), ont engagé un partenariat pour favoriser la petite faune de plaine dans les milieux agricoles.

A titre expérimental, une action pour implanter des intercultures « Cultures Pièges A Nitrates pour la Biodiversité » (CIPAN-Biodiversité) est prévue en 2015/2016 sur 2 secteurs à enjeux correspondants aux Groupements de Gestion Cynégétique du Piémont et de la Plaine du Roubion.

Liste des communes GGC Piémont : Alixan - Bésayes - Bourg de Péage - Chabeuil - Charpey - Chatuzange Le Goubet - Marches - Montéliér

Liste des communes GGC Plaine du Roubion : Ancône - Bonlieu s/Roubion - Cléon d'Andran - Charols - Manas - Montboucher s/Jabron - Montélimar - La Bâtie Rolland - St Gervais s/Roubion

Le mélange proposé est le Chlorofiltre Mix composé de 5 espèces (Avoine de Printemps - Vesce commune - Trèfle d'Alexandrie - Phacélie - Radis asiatique). Ce mélange est adapté à la plupart des rotations et peut être utilisé en agriculture biologique (semences non traitées).

Il doit être implanté à la dose de 25 kg/ha, avant le 1^{er} septembre après des céréales à paille ou colza (**priorité est donnée dans le projet à ces implantations**), sauf après récolte du tournesol (avant le 1^{er} octobre), ou dès la récolte du maïs ou sorgho. L'interculture doit rester en place jusqu'au 15/02/2016, et seule la destruction mécanique du couvert est autorisée (sans utiliser de moyens chimiques, ni d'instruments de broyage).

A noter que ce mélange répond aux contraintes de la Directive Nitrates et peut répondre au verdissement de la nouvelle Pac pour les SIE, sous conditions ⁽¹⁾.

Les agriculteurs intéressés devront signer un contrat individuel et respecter un cahier des charges.

En contrepartie, la FDC prend en charge le coût de semences avec un minimum de 1 ha et un maximum de 10 ha par exploitation. Selon les demandes, les quantités par agriculteur pourront être limitées.

Cette opération est organisée en partenariat avec les Coopératives Valsoleil (dépôts de Romans et Charpey) pour le GGC du Piémont et Natura'Pro (dépôt de La Laupie) pour le GGC de la Plaine du Roubion.

Les semences seront à retirer à l'aide d'un « bon pour retrait » dans ces dépôts. Les semences seront directement réglées par la FDC auprès des 2 coopératives.

Si vous êtes intéressés et pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la fédération.

Nous vous ferons parvenir un contrat individuel à signer avec en annexe le cahier des charges, à retourner directement à la FDC.

⁽¹⁾ Renseignement auprès de JM Costechareyre (Chambre d'Agriculture) au 06 15 87 74 07